

Demande de cartes

5 – Pièces à joindre

Pour permettre le traitement rapide de votre demande, pensez à joindre à ce formulaire daté les documents suivants :

► Pièces obligatoires (communes à l'ensemble des demandes du dossier) :

- Certificat médical, rempli par votre médecin traitant et daté de moins de 3 mois
OU (le cas échéant)
Photocopie de justificatif d'attribution de pension d'invalidité de troisième catégorie
- Si vous êtes français ou ressortissant de l'espace économique européen* :**
Photocopie lisible : de la carte nationale d'identité
 ou du livret de famille
 ou du passeport
 ou un extrait d'acte de naissance
- Si vous êtes ressortissant d'un état hors de l'espace économique européen* :**
Photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité
- Si vous êtes sous tutelle ou curatelle :**
Attestation du jugement de tutelle ou curatelle – sauvegarde de justice
- Justificatif de domicile (facture EDF-GDF, quittance de loyer...)

► Pièces nécessaires à l'instruction (spécifiques à cette demande) :

- 1 photographie d'identité** (3,5 cm x 4,5 cm) en couleur, de face, visage découvert, récente et parfaitement ressemblante **de la personne concernée par la demande**

* Les pays de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Demande de cartes

5 – Pièces à joindre

Pour permettre le traitement rapide de votre demande, pensez à joindre à ce formulaire daté les documents suivants :

► Pièces obligatoires (communes à l'ensemble des demandes du dossier) :

- Certificat médical, rempli par votre médecin traitant et daté de moins de 3 mois
OU (le cas échéant)
Photocopie de justificatif d'attribution de pension d'invalidité de troisième catégorie
- Si vous êtes français ou ressortissant de l'espace économique européen* :**
Photocopie lisible : de la carte nationale d'identité
 ou du livret de famille
 ou du passeport
 ou un extrait d'acte de naissance
- Si vous êtes ressortissant d'un état hors de l'espace économique européen* :**
Photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité
- Si vous êtes sous tutelle ou curatelle :**
Attestation du jugement de tutelle ou curatelle – sauvegarde de justice
- Justificatif de domicile (facture EDF-GDF, quittance de loyer...)

► Pièces nécessaires à l'instruction (spécifiques à cette demande) :

- 1 photographie d'identité** (3,5 cm x 4,5 cm) en couleur, de face, visage découvert, récente et parfaitement ressemblante **de la personne concernée par la demande**

* Les pays de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.